

Bientôt la première faculté d'Éducation en Belgique

Elle ne fait pas l'unanimité au sein de l'université

La première faculté d'Éducation en Belgique verra le jour à l'université de Liège. Un projet du recteur Albert Corhay qui, selon lui, répond à un besoin particulier. Mais les délégués facultaires et certains professeurs ne sont pas convaincus. Explications.

Une nouvelle faculté pourrait voir le jour en 2018 à l'Université de Liège. Du moins, c'est le souhait du recteur Albert Corhay qui presse le pas pour la mettre sur pied dès que possible.

« On aimerait mettre en place une faculté d'Éducation qui regrouperait toutes les sections aboutissant au diplôme pour enseigner dans le degré secondaire supérieur », annonce Albert Corhay.

Cette faculté répondra au décret Marcourt sur la Formation Initiale des Enseignants qui va modifier les formations en enseignement et imposera la co-diplômation. Il va notamment faire passer les études d'enseignant dans les Hautes Ecoles de trois à quatre ou cinq années, permettant ainsi aux étudiants d'obtenir une équivalence au niveau du diplôme ainsi que du barème salarial par rapport aux études universitaires.

Les étudiants universitaires devront donc, dès leur première année, choisir entre un bachelier enseignement ou disciplinaire.

Autrement dit, savoir s'ils veulent devenir enseignant ou

non.

C'est ainsi qu'un étudiant de la section d'histoire partagera une série de cours communs avec un étudiant en sciences, comme la psychologie, la sociologie, la pédagogie, etc. en plus des cours spécifiques à sa section.

Toutefois, dans une lettre ouverte adressée au recteur, les délégués facultaires en Philosophie et Lettres marquent leurs réserves par rapport à ce projet.

Dans celle-ci, les représentants de la faculté affirment que le choix de carrière d'un étudiant « se définit au fil de son parcours et à travers la découverte de sa discipline », et non d'emblée avant d'entamer ses études. Jusqu'à ce jour, les étudiants devaient opter pour la finalité didactique une fois en master ou faire une année d'agrégation supplémentaire pour pouvoir enseigner. Cette dernière année serait maintenue pour ceux qui n'étudieront pas à la nouvelle faculté.

Seule différence : ceux de la faculté pourront enseigner en 3e, 4e, 5 et 6e années secondaires alors que ceux qui font l'agrégation devront se contenter des 4e, 5e et 6e années. Un handicap à l'embauche, selon certains.

De plus, la réforme du décret Marcourt semble vouloir remédier à une pénurie d'enseignants. Les délégués se questionnent donc : « Est-il vraiment bénéfique pour notre institution de la rendre concurrentielle ? (...) Chaque établissement joue son rôle dans la formation et y apporte

une part de richesse ».

Si l'on considère que la faculté de Philosophie et Lettres est celle qui produit le plus d'enseignants au sein de l'université, ses représentants regrettent « l'éventualité que la faculté de Philosophie et Lettres se vide de sa substance. (...)

Si une nouvelle faculté axée sur la pédagogie venait se substituer à nos actuelles finalités didactiques, elle entraînerait de facto l'affaiblissement et la disparition d'une institution bicentenaire ponctuée par la recherche et les perspectives de critiques de savoir ». Et de renchérir : « Ne prenons pas le risque de créer des pédagogues à la tête vide ».

COLLABORATION

Néanmoins, Albert Corhay est convaincu de la nécessité de cette faculté, qui serait une première en Belgique francophone. « La création de cette faculté est une réponse au décret. La co-diplômation fait que nous allons intervenir dans toutes les filières en enseignement des Hautes Ecoles et inversement, elles pourront intervenir dans les filières d'enseignement chez nous. Nous allons mettre en commun nos ressources et faire de cette faculté l'espace commun de la co-diplômation entre ces deux institutions », explique le recteur. Le conseil d'administration de l'ULiège, s'il n'a pas encore formellement voté la création de cette faculté, s'est toutefois montré plutôt enthousiaste à cette idée. ●

ESEN KAYNAK